

MOTION VISANT A MAINTENIR LES CONDITIONS D'EXERCICE
DU CENTRE 15 A ROANNE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'approuver la motion suivante :

"Les élus de la commune de Charlieu, réunis le 10 mars 2016 manifestent leur très vive inquiétude concernant le maintien du service rendu par le centre 15 à Roanne, avec notamment le transfert envisagé des appels urgents de 0 à 8 heures du matin vers le centre 15 de Saint-Etienne.

Le centre d'écoute téléphonique et de régulation des urgences existe à Roanne depuis 1976. Ce service public offre un service de qualité dans un bassin de vie approchant les 200 000 habitants.

Le débat récurrent sur le nombre de centres 15 par département est sans doute une démarche de rationalisation dont les gestionnaires ne peuvent s'affranchir, mais au-delà du débat des chiffres, la réalité des populations vivant dans le bassin de vie roannais doit s'imposer et être privilégiée.

A cet effet, nous nous permettons de rappeler les réalités à la fois géographiques, démographiques et sanitaires du territoire roannais.

Le roannais est un territoire urbain mais aussi largement rural, avec des indices de vieillissement et de précarité très importants et des populations isolées dans certains confins.

Les travaux récents que nous avons menés en étroite collaboration avec l'ARS pour l'élaboration du contrat local de santé de Roannais Agglomération, nous ont amené à inscrire dans ce contrat, la lutte contre la désertification médicale comme une orientation phare, notamment en raison de l'hémorragie des médecins sur notre territoire. Ce phénomène est de plus amplifié par la disparition de la garde médicale libérale, durant la nuit.

L'ARS partage nos inquiétudes puisque le nouveau classement des zones fragiles devrait porter le roannais en tête des zones à surveiller et à consolider en services de santé, dans un souci de réduction des inégalités sociales et territoriales, tel qu'affiché dans le Programme Territorial de Santé.

L'éloignement d'un centre de régulation à près d'une centaine de kilomètres de la zone concernée par les urgences ne peut qu'entraîner un fonctionnement en mode dégradé, dû entre autres à la méconnaissance du territoire concerné. Dans ces conditions, amoindrir, voire supprimer un service tel que le centre 15 de Roanne serait contreproductif.

En conséquence, les élus de la commune de Charlieu demandent à l'ARS le maintien du centre 15 de Roanne dans son fonctionnement actuel."